

les enfants indiens? Eh! bien, le Sommaire révèle qu'en 1948 il y avait 23,285 enfants indiens qui fréquentaient l'école; en 1958-1959, il y en avait 38,836, soit une augmentation de 65 p. 100. Les statistiques du programme d'instruction coordonnée,—c'est-à-dire lorsqu'en vertu d'ententes avec une municipalité les enfants indiens fréquentent les mêmes écoles que les enfants non indiens,—accusent une augmentation formidable: 1,406 élèves indiens en 1948-1949, au regard de 8,186 pendant l'année financière qui vient de prendre fin. Dans le domaine de l'éducation supérieure, il y avait 611 jeunes filles et garçons indiens dans les écoles secondaires, il y a dix ans; pendant l'année qui vient de se terminer, l'inscription était de 2,144.

Le sous-ministre a parlé des efforts de la Direction pour atteindre à une meilleure et plus étroite compréhension des Indiens. Dans la période à l'étude, trois conférences nationales ont été tenues à Ottawa, auxquelles des Indiens de toutes les parties du Canada ont été invités pour y discuter leurs problèmes, ainsi que la Loi sur les Indiens. Il y a eu dix-sept conférences régionales et j'ai assisté à chacune d'entre elles; le colonel Fortier, quand il a pu le faire, (il n'a manqué que deux réunions) s'est joint aux représentants que les Indiens avaient choisis eux-mêmes et nous avons examiné, en général, pendant deux ou trois jours, les problèmes exposés par les Indiens.

En ce qui concerne le régime démocratique, il n'y avait que neuf bandes qui pratiquaient le système électif dans les quatre provinces de l'Ouest, en 1951: il y en a aujourd'hui 227. Il s'agit du système où la Loi prévoit des élections au gouvernement municipal tous les deux ans pour le choix du chef et des conseillers. Dans l'ensemble du Canada, 344 bandes ont adopté le système électif. Un fait amusant qui ne manquera pas d'intéresser, j'en suis sûr, les deux dames qui font partie du Comité, ainsi que notre Ministre, c'est qu'en 1948 les Indiennes ne pouvaient ni voter, ni remplir des postes. Aujourd'hui, il y a 61 Indiennes chargées de fonctions et je crois que trois d'entre elles sont chefs.

Dans le domaine du bien-être, il s'est produit un changement très important, à savoir, l'admissibilité des Indiens aux allocations de bienfaisance sociale par tout le Canada, et je viens justement de mentionner les allocations prévues par les Lois sur la sécurité de la vieillesse, l'assistance-vieillesse, les aveugles et les invalides, dont d'autres organismes se partagent les frais avec l'État fédéral.

Ce Sommaire expose en détail quelque chose que le Ministre a mentionné à la Chambre, lorsqu'une nouvelle méthode de versement des secours directs a été inaugurée, le 1<sup>er</sup> avril. On dit aussi dans ce Sommaire que la Direction des affaires indiennes devrait essayer, de concert avec les Indiens, de les faire bénéficier de tous les services municipaux, provinciaux et des organismes particuliers qui s'occupent du bien-être de l'enfance. Cette question a été étudiée, surtout l'entente avec la Société de l'aide à l'enfance, dans l'Ontario.

Dans le domaine de la réadaptation, nous avons trois services autorisés, à Edmonton, à Brandon et un autre dans la Saskatchewan qui vient d'être inauguré, et nous travaillons à en établir dans d'autres provinces afin que ce programme de réadaptation fonctionne par tout le Canada.

Il y a une question qui intéressera, je le sais, chacun des membres du comité: c'est celle du logement. Quand nous parlons de bien-être, nous parlons de l'instruction, des services médicaux et vous ne pouvez vous empêcher de songer au logement. Au cours des dix dernières années, il y a eu 8,600 unités de logements tout neufs qui ont été construits dans les réserves indiennes, et des crédits de plus de dix millions de dollars ont été affectés à cette fin. Depuis l'année dernière,—comme l'ont mentionné le Ministre et le Sous-ministre aujourd'hui, la Direction des affaires indiennes a une conception différente du bien-être des Indiens et une section du développement économique a été